

ANNEXE CONTRAT D'EQUIPEMENT N°1 SISTELS**Modalités de calcul de la subvention contractualisée :**

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>				
1 – Réhabilitation de l'ancien foyer en vue de la création d'un logement locatif BCTR/ACO03092	72 357,00 €	72 357 €	12 %	8 682 €
<u>AMENAGEMENT DE VILLAGES</u>				
2 – Aménagement d'une place VIAM/ACO03427	43 400,00 €	43 400 €	12 %	5 208 €
SUBVENTION GLOBALISEE		13 890 €		

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	115 757,00 €
Dépense subventionnable H.T.	115 757,00 €
Subvention globalisée	13 890,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	12,00%

Le Président,

Christian ASTRUC